

Référent sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes - En distanciel

P R O M E O

Ressources Humaines - RSE

16/04/2026

Public et prérequis

Service RH, référent CSE, manager, Institutions Représentatives du Personnel ou tout salarié amené à interagir sur le sujet

Connaissance de l'informatique et de la navigation internet
Équipement : PC/Mac, tablette 7" minimum (smartphone déconseillé), casque / écouteurs fortement recommandés
Windows 7/10 (recommandé), MacOS 10.11, ios 12.4 ou supérieur
Navigateur internet : Google Chrome
Connexion internet ADSL ou fibre (pour la visio-conférence 8 Mb/s ou supérieur)
Résolution d'affichage : 1280 x 768 minimum
Ouverture de ports TCP/UDP spécifiques (pour la visio-conférence)

Les objectifs

Situer le rôle et les obligations du référent
Identifier et qualifier juridiquement les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel en entreprise
Agir face à une situation de harcèlement ou d'agissement sexiste
Assumer la mission opérationnelle de référent

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Le parcours de formation représente une durée totale de 7 heures en classes virtuelles, où les stagiaires pourront interagir en ligne, communiquer, voir des présentations et en discuter avec le groupe et le formateur.

Alternance d'apports théoriques et réglementaires et de cas pratiques
Une formation conçue comme une brique essentielle dans la construction et le développement du dialogue social

PROMEO est agréé par la DREETS au déploiement de la formation des membres du CSE et de la CSSCT.

Cette formation est complémentaire à la formation des élus en Santé Sécurité et Conditions de Travail / CSSCT.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU PARCOURS :

Adaptation du programme en fonction des besoins et demandes des stagiaires
Une méthodologie pédagogique sur mesure et des outils pédagogiques diversifiés
Un bilan de formation et une évaluation des compétences

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE :

Il est assuré par un formateur référent.

La formation est animée par un formateur expert, validé par nos équipes pédagogiques et disposant de 5 à 10 années d'expérience dans son domaine de compétences.

En début de formation : présentation du déroulé et des outils d'échanges (forum, chat)

RÉFÉRENCE

RHRS0008

CENTRES DE FORMATION

Saint-Quentin

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternantes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

Tout au long du parcours : des classes virtuelles, réponses aux questions des stagiaires et échanges via les outils mis à leur disposition

MODALITÉS TECHNIQUES DE L'ASSISTANCE :

En début de formation : une séance dédiée à la prise en main de la plateforme Easi, avec rappel des pré-requis de l'environnement informatique

Tout au long du parcours : hotline technique avec réponse dans un délai maximum d'un jour ouvré : contact-easi@proméo-formation.fr

Validation et certification

Certificat de réalisation

Outils pédagogiques

Plateforme pédagogique Easi

Supports théoriques et réglementaires

Cas pratiques, mises en situation à partir d'exercices concrets

Contenu de la formation

Situer le rôle et les obligations du référent

Expliquer le cadre légal relatif à la désignation du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Distinguer les obligations applicables aux entreprises selon leur effectif (référent CSE / référent entreprise).

Identifier les attentes, besoins et problématiques propres à son entreprise en matière de prévention des agissements sexistes

Identifier et qualifier juridiquement les situations de harcèlement sexuel

Définir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au regard du droit du travail en vigueur.

Reconnaître les comportements constitutifs d'agissements sexistes.

Distinguer les agissements sexistes d'autres comportements liés au sexe ou au genre.

Appréhender les risques juridiques encourus par l'auteur et par l'employeur

Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel en entreprise

Contribuer à l'affichage de l'engagement de l'entreprise et à l'adoption d'une conduite exemplaire.

Intégrer la prévention des agissements sexistes dans le règlement intérieur et les pratiques internes.

Participer à la sensibilisation et à l'information de l'ensemble des salariés.

Évaluer le climat social et identifier les situations à risque.

Inscrire la prévention du sexisme dans le cadre du dialogue social

Agir face à une situation de harcèlement ou d'agissement sexiste

Accueillir, orienter et informer les salariés confrontés à des situations de harcèlement ou d'agissements sexistes.

Veiller à la prise en charge et à la protection des victimes.

Contribuer à la mise en œuvre des procédures internes, à la cessation des faits et aux mesures disciplinaires appropriées.

Identifier et mobiliser les interlocuteurs internes et externes compétents

Assumer la mission opérationnelle de référent

Expliquer les missions du référent : prévention, sensibilisation, accompagnement, orientation et enquête interne.

Identifier les moyens mis à disposition du référent pour exercer sa mission.
Mettre en œuvre les démarches nécessaires à la désignation du référent (formalités, communication).
Appréhender les sanctions encourues en cas d'absence de désignation d'un référent

Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers de mises en situation et questionnaire en ligne.